

Sourat: An-Nur

1. Voici une sourate que Nous révélons et prescrivons, en y exposant des versets clairs afin que vous puissiez y réfléchir.
2. Administrez à la femme et à l'homme coupables de fornication cent coups de fouet chacun. Le respect de la loi de Dieu exige que vous n'ayez aucune pitié pour eux, si vous croyez en Dieu et au Jugement dernier. Ce châtiment devra être exécuté en présence d'un groupe de croyants.
3. Le débauché n'épouse qu'une femme débauchée ou une idolâtre, et la femme débauchée n'épouse qu'un homme débauché ou un idolâtre. Mais de telles unions sont interdites aux croyants.
4. Ceux qui lancent des accusations contre des femmes honnêtes, sans pouvoir produire quatre témoins, seront punis de quatre-vingts coups de fouet, et leur témoignage ne sera plus jamais admis, car ce sont des êtres pervers,
5. à moins qu'ils ne se repentent par la suite et ne s'amendent, car Dieu est Clément et Miséricordieux.
6. Ceux qui accusent leurs épouses d'adultère et qui n'ont d'autres témoins à produire qu'eux-mêmes, chacun d'eux aura à jurer quatre fois devant Dieu qu'il ne dit que la vérité,
7. et une cinquième fois pour invoquer la malédiction de Dieu sur lui, s'il dit des mensonges.
8. Aucune peine ne sera infligée à l'épouse, si elle jure quatre fois devant Dieu que son mari a menti,
9. et une cinquième fois pour invoquer la colère de Dieu sur elle, si c'est son mari qui dit la vérité.
10. Cette prescription témoigne de la bonté et de la miséricorde de Dieu pour vous, car Dieu, dans Sa sagesse, aime à pardonner.